



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Communication institutionnelle concernant les victimes de violences conjugales

Question écrite n° 39765

### Texte de la question

M. Joël Aviragnet attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur la communication institutionnelle concernant les victimes de violences conjugales. Ces dernières années, de très nombreuses avancées ont eu lieu en faveur de la lutte contre les violences conjugales. Cela est indéniable. Une réelle prise de conscience de la société et une véritable prise en compte de la situation particulière de ces victimes par les forces de l'ordre et par l'appareil judiciaire ont fait évoluer la prise en charge des victimes. Mais du chemin reste encore à parcourir. Le Président de la République a entendu faire de l'égalité femmes-hommes la « grande cause » de son quinquennat. Dans ce cas précis, l'égalité doit être dans les deux sens. Trop souvent, la communication institutionnelle utilise le terme de « les violences faites aux femmes » alors qu'il existe, dans une proportion bien moindre, les violences faites aux hommes. La violence n'est pas une question de sexe, 10 % des hommes déclarent déjà avoir subi des violences mais le chiffre est certainement plus élevé. Ces types de violences ne doivent exister ni pour les hommes, ni pour les femmes. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement, face à ce véritable fléau, serait favorable à l'utilisation, dans sa communication institutionnelle, uniquement du terme de « violences conjugales ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Joël Aviragnet](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39765

**Rubrique :** Aide aux victimes

**Ministère interrogé :** [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 juin 2021](#), page 5136

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)